



**Direction
territoriale
Sud-Ouest**

Direction

Secrétariat Général
Bureau des
Ressources
Humaines et de la
Formation

Toulouse, le 11 février 2025

Le Chef de Service du SRHP

A

**Madame La Présidente
de l'ASCE NSO 31**

Objet : demande d'autorisation d'absence pour AG

Référence : votre lettre du 04 février 2025

Affaire suivie par : le pôle gestion

Par lettre citée en référence, vous m'informez que l'ASCE NSO 31 organise son Assemblée Générale :

Le jeudi 6 mars 2025 de 9 h 00 à 17 h 00,

Au restaurant O cent couverts » à Toulouse.

Je vous précise que seul(e), le personnel de la DTSO, est autorisé(e) à participer à cette Assemblée Générale en déposant, à cet effet, une demande d'autorisation d'absence auprès de leur supérieur hiérarchique.

Les participants à cette journée devront indiquer dans le logiciel Octave le motif suivant ASA ADM (Asa Administrative).

Cette autorisation d'absence est accordée, sous réserve, des nécessités de service, du bon fonctionnement des entités et sous réserve de non-inscription à des formations obligatoires.

Lénaïc PINEAU.

Cheffe du SRHP

2 port Saint-Etienne – BP 7204 – 31073 TOULOUSE CEDEX 7
T. +33 (0)5 61 36 24 24 F. +33 (0)5 61 54 66 50 www.vnf.fr